

CNIS
Réunion de la formation « Emploi, revenus » du 3 juin 2005

Fiches descriptives d'enquêtes

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Pour avis d'opportunité

	Page
<i>Enquête répondant à une demande européenne</i>	
Enquête « participation sociale », module secondaire SRCV2006	2
Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé de 2007	4
<i>Autres enquêtes</i>	
Enquête de cheminement tous niveaux « Génération 2004 »	6
Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO	9
Enquête ACEMO trimestrielle.....	11
Enquête complémentaire ACEMO sur la répartition des salariés et les conventions collectives	15
Enquête ACEMO PIPA sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat salarié	18
Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.....	21

Pour information

	Page
Enquête « Santé et itinéraires professionnels »	24

Module secondaire SRCV 2006 - Participation sociale

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. A l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit rajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2006, le module secondaire est intitulé Participation sociale.

1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2006 est organisé par la division revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2006 est intitulé Participation sociale.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs détaillés de ce module secondaire sont de mieux connaître la fréquence de participation à des manifestations culturelles, à des activités formelles et informelles, ainsi que de mesurer le niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. A ce titre, il fait l'objet, tout comme le projet de module secondaire sur la Participation sociale, d'un règlement de la commission (règlement n°13/2005 de la commission du 6 janvier 2005).

Outre la Commission Européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de pauvreté et d'exclusion, et plus généralement par la participation sociale.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés font référence soit à la période courante, soit aux 12 derniers mois. Il s'agit de :

- Participation à des manifestations culturelles (cinéma, spectacle, sites culturels, évènements sportifs)
- Intégration avec la famille, les amis, les voisins (fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide)
- Participation à des activités formelles et informelles (partis politiques, associations professionnelles, organisations religieuses, etc).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine de la participation sociale, corrélées avec les variables du dispositif centrées sur les revenus et les conditions de vie. Outre des études classiques sur le thème de la participation sociale, ce module secondaire permettra d'approcher la pauvreté relationnelle. De manière plus

générale, il devrait permettre d'étudier les interdépendances entre les divers types de pauvreté, pauvreté monétaire, subjective, relationnelle et en conditions de vie.

Des premières études d'interdépendance entre les différents types de pauvreté avaient déjà pu être réalisées à partir des données du panel européen. Cette enquête permettra donc de compléter les premières études déjà réalisées, et de les ré-actualiser, compte tenu de la demande de nos partenaires dans ces domaines.

La dernière enquête portant sur les préoccupations de participation sociale remonte à octobre 2002 (partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages). Mais cette enquête ne portait que sur la participation à des activités formelles et n'abordait ni l'intégration familiale, ni les pratiques culturelles et sportives ; en outre, beaucoup moins précise sur les revenus, elle ne permettait pas de traiter des questions de pauvreté monétaire.

7. Unités enquêtées

Les personnes interrogées pour ce module secondaire sont l'ensemble des personnes interviewées dans le cadre de l'enquête 2006 associée au dispositif SRCV.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Néanmoins, le questionnaire sera conçu en étroite collaboration avec la division Conditions de vie des ménages du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie. Les principaux partenaires de l'Insee sur ce thème (DARES, DREES) seront également sollicités au moment de la conception de ce questionnaire.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre N+1 pour l'enquête transversale, N étant l'année de collecte, les revenus mesurés étant principalement ceux de l'année civile N-1.

Les données issues du module secondaire collecté en 2006 figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2008 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans Economie et statistique et dans Insee-première. Les fichiers anonymisés seront disponibles à la vente.

Enquête sur les accidents du travail et les problèmes de santé de 2007

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr , fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Division Emploi, Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête complémentaire sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête se place dans le contexte suivant : une nouvelle stratégie a été mise en place par la Communauté européenne sur la santé et la sécurité au travail pour 2002-2006. Trois axes nouveaux apparaissent : prendre en compte les changements du travail et les nouveaux risques en particulier ceux de nature psycho-sociale, consolider la culture de la prévention, réduire les coûts directs et indirects liés à la sécurité et la santé. Les objectifs de l'enquête sont donc de comptabiliser les accidents du travail, les maladies professionnelles et les absences liées de plus de 3 jours, de regarder si elles varient par secteur d'activité, statut d'emploi, durée du travail et type de contrat de travail. Le complément national sur les problèmes de santé et de handicap a les mêmes objectifs, mais sur le champ élargi de tous les problèmes de santé (de plus de 3 mois) ou de handicap.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire n° 384/2005 du 7 mars 2005 donnant le thème de l'enquête « Accidents du travail et problèmes de santé liés au travail », qui sera complété vers novembre 2005 par un règlement précisant le contenu exact, d'une part ; demande de la DARES et de la DREES d'autre part.

Utilisateurs potentiels : Eurostat, DARES, DREES, INSEE.

5. Principaux thèmes abordés

Nombre d'accidents du travail et durée de l'absence ainsi occasionnée ;
 Nombre de maladies liées au travail et durée des absences ainsi occasionnées ;
 Repérage des maladies de longue durée (toutes causes) et des handicaps ;
 Reconnaissance du handicap ;
 Lien avec l'emploi, le chômage et l'inactivité.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Une partie de l'enquête (accidents et maladies du travail) sera réalisée dans toute l'Europe la même année et dans tous les pays en complément de leur enquête sur les forces de travail. La caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés recense les accidents et maladies professionnelles. L'objectif ici est aussi d'élargir le champ des maladies professionnelles, sans se restreindre à celles reconnues comme telles par la sécurité sociale. En 2001, on a réalisé une enquête européenne sur les problèmes de santé et de handicap et le travail (complément de l'enquête Emploi 2001).

7. **Unités enquêtées** (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu de l'année 2007.

8. **Période de collecte** (même approximative) **et service réalisant la collecte**

La collecte sera étalée sur toute l'année 2007. Le maître d'œuvre est la division Emploi. La collecte est décentralisée dans les divisions enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'INSEE.

9. **Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

La durée du questionnaire devrait être de 20 minutes au maximum pour les personnes pour lesquelles le questionnement est le plus long (personnes ayant eu des accidents de travail, personnes ayant eu des maladies professionnelles, personnes ayant des problèmes de santé ou de handicap). La durée devrait être de 5 à 8 minutes pour les autres personnes. Des tests sont prévus dès novembre 2005 et en 2006.

10. **Comité de concertation** : composition effective ou envisagée

Les personnes consultées pour établir le contenu du questionnaire seront des représentants de la DREES, de la DARES et de la CNAM. Le contenu théorique de la partie européenne du questionnaire est de fait établi au niveau européen par une « task force » décidant du texte du règlement (i.e. une liste de 11 variables ou informations). La division Emploi fait partie de cette « task force ». Le questionnaire français reste à l'initiative de l'INSEE sachant qu'il doit permettre la constitution des 11 variables (informations) décrites dans le règlement.

11. **Diffusion des résultats**

Envoi d'un fichier de données individuelles à Eurostat. Diffusion dans les conditions habituelles du fichier (DARES, DREES, chercheurs, etc.). Pas de retour particulier prévu auprès des enquêtés. Publication de premiers résultats sous forme d'un Insee Première.

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2004

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1 – Service producteur

Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq)
Département des Entrées dans la Vie Active

2 – Intitulé de l'enquête

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif

3 – Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997 avec une première enquête auprès des jeunes sortis du système éducatif en 1992 à tous les niveaux de formation.

L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur une période de 3 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Enfin ces enquêtes doivent permettre de repérer comment interviennent diverses mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes, en début de vie active.

Ces enquêtes s'enchaînent au rythme d'une génération nouvelle de sortants tous les trois ans avec en alternance :

- **une enquête « génération pleine »** (40 000 questionnaires environ), en deux étapes :

a) une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;

b) des ré-interrogations à 5, à 7 ans (voire à 10 ans) plus centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme) et permettant entre autre d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple, sur les insertions les plus problématiques, l'intégration dans l'entreprise ou les débuts de carrière).

- **une enquête « mini-génération »** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On obtient donc l'enchaînement d'enquêtes suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001 (avec une seule interrogation en 2001), génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

La présente fiche concerne la première interrogation au printemps 2007 d'un échantillon national de 40 000 jeunes sortis de formation initiale en 2004.

4 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ministères de tutelle du Céreq :

Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement et de la Recherche,
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Divers Ministères ou Régions selon les demandes d'extensions.

5 – Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à évaluer l'insertion professionnelle des jeunes sortants de formation initiale à travers leurs caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale), leur parcours scolaire, leur situation à la date d'enquête et rétrospectivement, leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

6 – Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE et les enquêtes IVA ou IPA de la DEP (Ministère de l'Education Nationale).

Les enquêtes « Génération » du Céreq se caractérisent par une plus large couverture du champ des sortants de formation initiale que les enquêtes IVA ou IPA (limitées aux sortants de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement professionnel court) et par des tailles d'échantillon permettant des analyses plus fines par diplômes et spécialités que les enquêtes emploi.

Les enquêtes « Génération » apportent également un éclairage longitudinal. Elles permettent d'analyser non seulement la situation des jeunes débutants à moyen terme (3 ans, 5 ans ou 7 ans) mais également leurs cheminements professionnels durant leurs premières années de vie active.

7 – Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Il s'agit d'enquêter des individus sortis de formation initiale en 2004.

Dans un premier temps, dès 2005, une base de sondage de jeunes « présumés sortants » doit être constituée.

Tous les niveaux et spécialités de formation initiale étant concernés, le Céreq va entrer en contact avec :

- les rectorats pour les formations scolaires de l'éducation nationale (Bases Elèves Académiques),
- les lycées agricoles,
- les Centres de Formations d'Apprentis,
- les Universités,
- les IUFM,
- les écoles dispensant des formations de l'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles de la santé et du social...).

Afin de pouvoir contacter efficacement les individus concernés par l'enquête, en 2007, le Céreq mènera ensuite deux types d'opérations :

- l'envoi en 2006, d'un petit questionnaire postal auprès d'un échantillon de jeunes. Cette opération va dans le sens des recommandations du comité du label pour améliorer le taux de réponse. L'objectif de cette opération est à la fois d'améliorer l'information concernant les coordonnées téléphoniques des jeunes mais aussi de repérer ceux qui ont poursuivi des études en 2004-2005 et qui sont « hors champ »,
- une actualisation des adresses et des téléphones à travers une recherche des coordonnées dans les fichiers de France Télécom.

L'interrogation de 2007 comprendra une partie « qualification » destinée à vérifier à chaque fois que l'individu au téléphone est le bon et qu'il est réellement sorti de formation initiale en 2004.

L'objectif final est d'enquêter un échantillon national d'environ 40 000 sortants de formation initiale mais quelques extensions nationales et régionales viendront compléter cet échantillon, en fonction de la demande des Ministères et des régions.

8 – Période de collecte et service réalisant la collecte

L'interrogation aura lieu vers mars 2007 et permettra de mesurer l'insertion professionnelle trois ans après la sortie du système éducatif. Elle sera téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur et précédée d'un avis postal à tous les enquêtés les informant de l'opération.

La réalisation des enquêtes par téléphone sera confiée à un sous-traitant choisi selon la procédure officielle des marchés publics.

Il(s) sera (ou seront) chargé(s) de concevoir la mise en place informatique du questionnaire (masque de saisie), d'envoyer la lettre-avis et d'effectuer la passation des 40 000 questionnaires.

9- Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 20 minutes.

10 – Groupe de pilotage

Lors de la conception de la précédente enquête sur les sortants de 1998, qui initiait ce dispositif, un groupe de concertation élargi avait été mis en place, composé d'administrateurs du Céreq de divers horizons (partenaires sociaux, recherche, éducation, formation professionnelle, région...).

Pour cette nouvelle enquête sur les sortants de 2004, un groupe analogue sera mis en place. Il sera composé de représentants des deux ministères de tutelles (Education Nationale et Emploi), de l'ONISEP, de branches professionnelles, de partenaires sociaux, de Régions et du monde de la Recherche.

Un groupe de suivi technique sera également reconduit avec la DEP, la DESCO et la DES du côté de l'Education Nationale et avec la DARES du côté Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce groupe comprendra également des statisticiens et des chercheurs.

11 –Diffusion des résultats

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation). Des indicateurs statistiques seront mis en ligne sur le site Web du Céreq. Les individus enquêtés seront informés, au cours de l'enquête, sur les moyens d'accéder aux premiers résultats.

Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Dares – Département Emploi.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) dans les établissements de 10 à 49 salariés.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 10 salariés ou plus.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Utilisateurs : Insee, Dares, DRTEFP, OREF, directions régionales de l'Insee, SSM, ANPE et organismes de recherches.

5. Principaux thèmes abordés

Effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI ou CDD) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que la qualification requise.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'ensemble EMMO/DMMO est la seule source sur les flux d'entrée et de sortie de salariés par nature de contrat (par rapport aux enquêtes et aux sources administratives permettant de comparer les stocks).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Enquête portant sur les établissements de 10 à 49 salariés, avec un taux de sondage au cinquième ou aux deux cinquièmes pour certaines régions qui assurent la collecte et la gestion, soit un peu plus de 50 000 établissements.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Enquête postale trimestrielle, collecte assurée dans les DRTEFP pour les régions impliquées dans la gestion et par un sous-traitant pour les régions gérées directement à la Dares.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps maximum dépend du nombre de mouvements du trimestre, qui peut être, exceptionnellement, très élevé. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

10. Groupe de pilotage : composition effective ou envisagée

Groupe utilisateur des résultats fusionnés EMMO/DMMO.

11. Diffusion des résultats

Retour d'information à l'unité enquêtée.

Principaux indicateurs sur le site du ministère de l'emploi, du travail et de cohésion sociale : www.travail.gouv.fr .

Publications Dares conjoncturelles (trimestrielles et annuelles) et, ponctuellement, structurelles selon les problématiques.

Publications DRTEFP.

Fourniture de fichiers à des chercheurs après passage au Comité du secret, déclaration à la CNIL et signature d'une convention.

Enquête Acemo trimestrielle

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
 Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo trimestrielle.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête trimestrielle est au centre du dispositif Acemo. Elle a plusieurs objectifs principaux :

- elle fournit l'évolution des salaires de base - salaire mensuel de base (SMB) et salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) -, utile au suivi de la conjoncture salariale, à l'indexation du Smic et au calcul d'indices de prix du travail ;
- elle sert à mesurer la durée hebdomadaire du travail offert et ses fluctuations de court terme ;
- en matière d'emploi salarié, elle est une des sources utilisées pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi et fournit une proportion de salariés à temps partiel et en contrat à durée déterminée.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

De façon générale, l'enquête trimestrielle fournit des indicateurs conjoncturels sur l'emploi salarié, la durée hebdomadaire de travail et l'évolution des salaires. Elle répond ainsi à des demandes européennes, ministérielles, des syndicats, des organisations professionnelles, des conseils généraux, et plus généralement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Concernant les indicateurs devant être fournis à l'Union Européenne, l'enquête trimestrielle Acemo répond au règlement n°1165/98 du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, qui prévoit notamment la fourniture par les Etats membres d'un certain nombre de statistiques trimestrielles : nombre de personnes occupées, volume d'heures de travail effectuées, masse salariale. Par ailleurs, dans le cadre d'un accord informel (*Gentlemen's Agreement*), le taux d'emplois vacants est également transmis depuis 2002. Le département de l'emploi et revenus d'activité de l'Insee utilise en outre les informations de l'enquête sur la durée du travail pour calculer les indices du coût de la main-d'œuvre, dont l'élaboration est définie par le règlement communautaire n°450/2003 du 27 février 2003.

Concernant les indicateurs conjoncturels du marché de l'emploi, l'enquête trimestrielle Acemo permet de suivre les évolutions salariales dans les entreprises. C'est à partir de cette enquête qu'est calculé le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) qui intervient dans la revalorisation du Smic¹. Les évolutions de salaires de base mesurées servent par ailleurs à indexer les salaires dans certains secteurs d'activité (transports, salaires des ouvriers d'Etat, etc.).

¹ Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 17 janvier 2003 dite « Fillon », le Smic était indexé sur la hausse des prix à la consommation (hors tabac) et sur la moitié de l'augmentation annuelle du pouvoir d'achat du

Au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la Dares et la Direction des relations du travail sont intéressées par la publication de statistiques par grandes catégories de conventions collectives, pour répondre à une attente forte des partenaires sociaux sur ce thème. Le département Relations professionnelles et temps de travail et la mission Analyse économique de la Dares utilisent les données sur la durée du travail pour évaluer les fluctuations de court terme du volume d'heures de travail et les moyens employés par les établissements pour y faire face : recours aux heures supplémentaires ou complémentaires et proportion de salariés concernés, recours au chômage partiel, à l'intérim ou à la modulation du temps de travail, etc.

Les statistiques sur l'emploi font appel à l'enquête trimestrielle Acemo car c'est la seule source disponible au moment de la publication des résultats provisoires sur l'emploi salarié trimestriel, 45 jours après la fin du trimestre considéré. Les résultats servent aussi à l'Insee pour établir les comptes trimestriels, notamment pour mesurer un volume d'heures travaillées et l'évolution de la masse salariale.

Sur le thème des salaires, les chargés d'études et chercheurs peuvent être intéressés par l'aspect panel de l'enquête, puisque l'on suit pendant plusieurs trimestres le salaire de base de postes prédéfinis (par exemple pour analyser la diffusion d'une hausse du SMIC).

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde quatre thèmes :

- l'emploi salarié et ses différentes formes : effectif total, part de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée, recours à du personnel intérimaire ;
- les fluctuations à court terme de la durée du travail : durée collective hebdomadaire de travail, recours au forfait en nombre de jours, volume d'heures supplémentaires ou complémentaires et effectifs concernés ;
- le suivi des rémunérations des postes de travail les plus représentatifs : évolution du salaire horaire de base ouvrier et du salaire mensuel de base par grande catégorie de salariés ;
- l'existence ou non de difficultés de recrutement et le taux d'emplois vacants.

Les indicateurs sont calculés pour chacun des secteurs d'activité. Par ailleurs, les indices de salaires mesurés suivent le salaire de base, c'est-à-dire hors primes, indemnités et autres formes de rémunération. Ce sont des indices à « structure constante » qui suivent le salaire associé à un poste de travail et à un niveau hiérarchique donnés.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête trimestrielle est l'une des sources utilisées pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi salarié, les autres principales sources provenant des organismes d'assurances chômage (Unédic) ou de recouvrement des cotisations et contributions sociales (Acoss). Cependant, c'est la seule source disponible au moment de la publication des résultats provisoires sur l'emploi salarié trimestriel, 45 jours après la fin du trimestre considéré.

Il s'agit également de la seule source statistique qui fournit une évolution conjoncturelle des salaires de base, ainsi que des fluctuations à court terme de la durée de travail. En outre, compte tenu de la suppression de l'enquête annuelle Acemo, elle fournira dans des délais raisonnables des éléments sur le recours aux heures supplémentaires ou complémentaires : volume d'heures et effectifs salariés concernés.

SHBO, mesurée par l'enquête trimestrielle Acemo. Cette règle de revalorisation du Smic est suspendue jusqu'en juillet 2005, qui marquera la convergence des différentes garanties mensuelles de rémunération et du Smic horaire.

En matière d'information sur les formes d'emploi (proportion de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée) par secteur d'activité, elle complète utilement l'enquête Emploi, qui ne peut donner de résultats à des niveaux assez fins de la nomenclature d'activité.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'établissement. Cependant, certaines entreprises ayant une gestion centralisée de leur politique salariale et ne disposant donc pas facilement de certaines informations au niveau de leurs établissements, sont autorisées à répondre de façon groupée sur un même questionnaire pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901. La possibilité d'étendre le champ au secteur « santé et action sociale non marchandes » sera étudiée.

Environ 37 000 unités seront enquêtées. Les établissements de 250 salariés ou plus seront interrogés de façon exhaustive ; les établissements de l'échantillon de taille inférieure seront pour leur part renouvelés par quart chaque année.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Selon le cas, les informations demandées portent sur l'ensemble du trimestre (rémunérations versées, heures supplémentaires), le dernier mois du trimestre (salaire mensuel de base) ou le dernier jour du trimestre (effectifs salariés). Chaque trimestre, la collecte débutera la dernière semaine du trimestre sur lequel porte l'enquête. Une première relance des établissements non répondants sera réalisée 25 jours après la fin du trimestre, une deuxième 45 jours après la fin du trimestre. Un constat de non réponse sera en outre envoyé à 1 500 unités de grande taille 70 jours après la fin du trimestre.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire a été allégé par rapport à la version précédente, certaines questions obsolètes (notamment sur la réduction du temps de travail) ou difficilement mobilisables (sur les nombres d'heures rémunérées ou de journées de chômage partiel) ayant été supprimées.

Par ailleurs, pour le calcul de l'évolution des salaires, il est demandé d'indiquer le salaire mensuel de base pour douze postes représentatifs dont le libellé d'emploi et le niveau hiérarchique sont pré-imprimés. Les effectifs de chaque niveau hiérarchique ne sont pas demandés chaque trimestre, mais environ une fois tous les quatre ans afin de mettre à jour le dispositif de pondérations utilisé pour le calcul de l'évolution des salaires : c'est l'objet de l'enquête complémentaire Acemo (cf. fiche descriptive correspondante).

Le temps de réponse à l'enquête est évalué en moyenne à une heure.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les résultats seront mis à disposition dans un délai particulièrement bref :

- les résultats provisoires seront publiés à 45 jours ; c'est dans ce laps de temps l'unique source disponible qui fournit des indicateurs sur l'emploi et les salaires (SHBO / SMB) au niveau NES 4 (ensemble, industrie, construction, tertiaire) et la durée du travail au niveau agrégé ;

- les résultats définitifs seront publiés à 80 jours ; les résultats sont beaucoup plus détaillés et de nouveaux indicateurs sont introduits (taux de CDD, de temps partiels, de salariés au forfait, volume d'heures travaillées, etc.).

Le jour de disponibilité des résultats est connu quatre mois à l'avance.

Les résultats sont publiés sur différents supports de diffusion de l'Insee et de la Dares :

- "Premières informations", publication de la Dares, le jour de la diffusion ;
- Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail (BMST) – Dares ;
- "Informations Rapides" – Insee ;
- Bulletin Mensuel de Statistique (BMS) – Insee ;
- site internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares).

Par ailleurs, des retours d'information aux établissements enquêtés sont réalisés de deux façons :

- les principaux résultats du trimestre $t-1$ seront indiqués sur le questionnaire de l'enquête portant sur le trimestre t .
- une synthèse des résultats de l'année écoulée sera envoyée à la fin du premier trimestre lors du routage de l'enquête portant sur le premier trimestre.

Enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
 Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête complémentaire annuelle apporte des informations structurelles qui complètent celles fournies par l'enquête trimestrielle. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- mesurer la couverture conventionnelle de branche des établissements et des salariés ;
- attribuer aux établissements ou entreprises de l'échantillon de l'enquête trimestrielle un code de convention collective principale ;
- définir des emplois repères pour le suivi des salaires de base dans l'enquête trimestrielle.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, la Dares et la Direction des relations du travail souhaitent connaître la couverture conventionnelle des établissements et des salariés dans chaque secteur d'activité, et ainsi pouvoir répondre à une attente forte des partenaires sociaux sur ce thème. Ces derniers sont en outre intéressés par la publication de statistiques par grandes catégories de conventions collectives : effectifs salariés, indices d'évolution de salaire, de l'emploi et du nombre de salariés au Smic. Par ailleurs, les organismes internationaux (Union européenne, OCDE, BIT) collectent périodiquement le taux de couverture conventionnelle des salariés.

Cette enquête permet également de déterminer pour chaque unité enquêtée une liste de postes de référence (limitée à 12 postes), dont le salaire et la durée de travail sont ensuite suivis dans l'enquête trimestrielle. Par ailleurs, l'unité enquêtée doit également fournir l'effectif correspondant à chacun des 12 postes de référence. De cette manière, l'enquête complémentaire permet de reconstituer la structure de l'échantillon par catégories de postes et catégories socioprofessionnelles, et ainsi calculer les pondérations utilisées dans l'enquête trimestrielle.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde deux thèmes :

- les conventions collectives appliquées : l'enquête permet d'une part d'attribuer un code de convention collective principale à chaque unité interrogée, d'autre part de mesurer les effectifs couverts par chaque convention collective ;
- la répartition des salariés par niveau de qualification professionnelle : à partir d'une grille de classification des salariés indicative (correspondant à la convention collective présumée), l'unité interrogée doit indiquer le libellé de douze postes représentatifs au sein de

l'établissement ou l'entreprise et les effectifs concernés (c'est-à-dire pour trois niveaux de poste dans chacune des quatre catégories socioprofessionnelles).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête complémentaire apporte des informations de façon pluri-annuelle, qui sont utilisées en complément de celles fournies par l'enquête trimestrielle. Elle permet en effet d'attribuer un code de convention collective principale aux unités interrogées et de connaître la répartition des salariés par niveau de qualification, ce qui permet de disposer de pondérations adaptées pour le calcul de l'évolution des salaires de base dans l'enquête trimestrielle.

Le fait de disposer d'un code de convention collective pour chaque unité interrogée dans l'enquête trimestrielle permettra de construire des indicateurs pour chacune des conventions regroupées pour l'information statistique (nomenclature CRIS) : effectifs salariés, indices d'évolution de salaire, de l'emploi et du nombre de salariés au Smic.

Le code de convention collective doit être indiqué dans la déclaration annuelle de données sociales (DADS) à compter de la déclaration portant sur l'année 2004. Il est néanmoins probable que plusieurs années soient nécessaires avant que les établissements remplissent correctement cette nouvelle variable, et que cette dernière puisse être exploitée à des fins statistiques.

L'enquête complémentaire porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus. Pour les entreprises de 1 à 9 salariés, une exploitation particulière de l'enquête Acemo portant sur les petites entreprises en juin 2005 permettra de mesurer la proportion de salariés couverts par une convention collective dans ces unités.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'établissement. Cependant, certaines entreprises ayant une gestion centralisée de leur politique salariale et ne disposant donc pas facilement de certaines informations au niveau de leurs établissements, sont autorisées à répondre de façon groupée sur un même questionnaire pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 15 000 unités seront enquêtées chaque année.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée en parallèle de celle de l'enquête trimestrielle portant sur le quatrième trimestre de l'année. Le questionnaire sera ainsi envoyé la dernière semaine de décembre. Une relance des établissements non répondants sera réalisée environ deux mois plus tard.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

A chaque refonte des enquêtes Acemo, l'enquête complémentaire est conduite sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête trimestrielle : cette opération avait été réalisée au printemps 1998, elle a été renouvelée au début de l'année 2005. Pour les années suivantes, il est prévu d'interroger d'une part les unités entrant dans l'échantillon de l'enquête trimestrielle, d'autre part d'actualiser chaque année un quart des réponses des entreprises déjà présentes dans l'échantillon (c'est-à-dire appartenant à la partie exhaustive).

Si la convention collective de l'unité enquêtée est connue, elle sera pré-imprimée sur le questionnaire. A défaut une liste de conventions collectives présumées en fonction de l'activité principale exercée est proposée, charge à l'entreprise d'indiquer la convention qu'elle applique. Il est également fourni une grille de correspondance entre chacun des coefficients de la convention collective la plus probable (150 fiches permettent de couvrir l'ensemble du champ) et la catégorie socioprofessionnelle à quatre positions (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres). Ce procédé est mis en œuvre dans l'espoir d'améliorer la qualité de la réponse de l'entreprise tout en simplifiant sa tâche.

Le temps de réponse à l'enquête est évalué en moyenne à moins de deux heures.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats concernant la couverture conventionnelle seront disponibles au deuxième semestre de l'année 2006.

Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares :

- "Premières informations", le jour de la diffusion ;
- site internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares).

Par ailleurs, des retours d'information aux établissements enquêtés seront réalisés de deux façons :

- dès publication, les principaux résultats seront indiqués sur le questionnaire de l'enquête trimestrielle ;
- une synthèse des résultats des différentes enquêtes du dispositif Acemo portant sur l'année écoulée sera envoyée au deuxième semestre de l'année 2006, à l'occasion d'un routage de l'enquête trimestrielle.

Enquête ACEMO PIPA sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo PIPA.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête ACEMO-PIPA complète les autres enquêtes du dispositif ACEMO sur le champ particulier de l'épargne salariale.

Elle a plusieurs objectifs :

- fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, comme la part des entreprises et des salariés couverts par des accords, ainsi que les montants annuels concernés ;
- renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne (PEE, PEI et PEG d'une part et PERCO, PERCO-I et PERCO-G d'autre part²), et sur la provenance des sommes versées sur ces plans ;
- pour les sociétés par actions, permettre de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale – la Dares mais aussi la Direction des Relations du Travail – et les partenaires sociaux souhaitent disposer d'informations sur les bénéficiaires de l'épargne salariale. L'enquête permet de répondre à de nombreuses questions, dans un contexte de forte demande d'information sur l'épargne salariale.

Le Conseil Supérieur de la Participation utilise tous les ans les résultats de cette enquête dans le cadre de la publication de son rapport annuel. Les données fournies par l'enquête alimentent en grande partie ses travaux.

Les fichiers de données d'enquête font par ailleurs l'objet de demandes au Comité du Secret de la part de chercheurs universitaires.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde quatre thèmes :

- la participation : l'enquête cherche à savoir quelles entreprises ont mis en place un accord de participation (ou sont sous un régime d'autorité pour les entreprises de plus de 50 salariés) et si l'exercice sur lequel porte l'enquête a permis de distribuer de la participation. Elle cherche également à déterminer le cas échéant à quel dispositif ces montants ont été affectés ;

² PEE : Plan d'Epargne Entreprise, PEI : Plan d'Epargne Inter-entreprises, PEG : Plan d'Epargne de Groupe, PERCO : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif, PERCO-I : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif Inter-entreprises, PERCO-G : Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif de Groupe.

- l'intéressement : l'enquête cherche à connaître les entreprises qui ont mis en place un accord d'intéressement et si l'exercice sur lequel porte l'enquête leur a permis de distribuer de l'intéressement ;
- les plans d'épargne : les informations collectées ont trait à l'accès des salariés de l'entreprise interrogée à différents types de plan et sur l'origine des fonds affectés à ces plans ;
- l'actionnariat salarié : le questionnement de l'enquête porte sur l'existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise et sur l'éventuelle distribution de « stocks-options » par celle-ci.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête ACEMO-PIPA est une des rares sources d'information disponibles sur l'épargne salariale. Elle est la seule fournissant des informations détaillées par secteurs d'activité, en particulier sur l'affectation de la participation et sur l'origine des fonds déposés dans les plans au niveau des entreprises. Elle seule permet de déterminer les montants correspondant à l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale une année donnée.

L'enquête ACEMO-PIPA complète par ailleurs utilement plusieurs dispositifs et enquêtes du système statistique publique :

- Concernant les accords d'entreprise, la DARES organise, conjointement avec la Direction des Relations du Travail, une remontée des accords concernant l'épargne salariale s'appuyant sur les Directions Départementales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Sont concernés par ces remontées les accords de participation et d'intéressement, ainsi que les règlements de plans. Cette source permet essentiellement de déterminer le nombre d'accords déposés. Seuls les accords de participation et d'intéressement sont étudiés dans le détail. Cette source ne permet pas de récupérer des informations sur les flux financiers engendrés par ces accords.
- L'enquête ACEMO-PIPA complète également l'Enquête sur la Structure des Salaires, qui fournit des informations sur les sommes globales perçues par les salariés au titre de l'épargne salariale l'année de l'enquête, mais sans distinguer les différentes formes d'épargne salariale.
- Elle complète les données fournies dans le rapport annuel de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui concernent essentiellement les Fonds Communs de Placement d'Entreprise, en particulier sur les agréments délivrés et sur les évolutions de l'encours global. Ces données de l'AMF ne couvrent pas l'ensemble de l'épargne salariale, en particulier pas la participation et l'intéressement.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, certains accord et plans sont mis en place au niveau d'un groupe d'entreprise. Dans ce cas, si l'entreprise interrogée n'est pas celle qui est tête de groupe pour l'accord, elle doit préciser l'identifiant SIREN de l'entreprise signataire pour permettre une consolidation des résultats au niveau des entreprises interrogées du groupe.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des entreprises situées en France métropolitaine, des secteurs privés et semi-publics, hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 23 000 unités seront enquêtées annuellement.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Les informations demandées porteront sur l'exercice de l'année précédente. Pour la participation et l'intéressement, les sommes calculées sont versées l'année suivante, soit l'année de l'enquête.

L'enquête démarrera, chaque année, au mois de mai de l'année suivant l'exercice considéré, soit généralement quelques semaines après la clôture des comptes de l'entreprise. Une relance des entreprises non répondantes sera réalisée à la fin du mois d'août.

Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire a été allégé par rapport à la version précédente, certaines questions obsolètes ou pour lesquelles l'information est difficilement mobilisable (sur l'actionnariat salarié ou sur la valeur total du plan) ayant été supprimées.

Le temps de réponse à l'enquête a été évalué en moyenne à une heure sur la base de l'ancien questionnaire. Les tests menés dans le cadre de la prochaine refonte permettront de revoir cette durée en tenant compte du nouveau questionnement.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage des enquêtes ACEMO réunit les représentants de la Dares (le département Salaires et conventions salariales, le département Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, la mission analyse économique notamment), de l'Insee (le département de l'emploi et des revenus d'activité, le département de la conjoncture, le département du système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et de chercheurs (Lasmus-CNRS, LEREPS).

En ce qui concerne l'enquête PIPA, outre ces partenaires, le projet de refonte est également réalisé en concertation avec le Conseil Supérieur de la Participation et avec l'AMF.

11. Diffusion des résultats

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, c'est-à-dire en fin de deuxième trimestre de l'année suivant l'enquête.

Ils le seront sous la forme d'une publication "Premières informations", publication de la Dares. Celle-ci sera reprise dans le rapport annuel du Conseil Supérieur de la Participation.

Par ailleurs, des retours d'information à une partie des entreprises enquêtées sont réalisés sous la forme d'une synthèse des résultats de l'année écoulée envoyée à la fin du premier trimestre lors du routage de l'enquête trimestrielle portant sur le premier trimestre pour les entreprises de 10 salariés et plus. Par ailleurs, les résultats de l'enquête N-1 sur l'ensemble du champ sont mentionnés sur le questionnaire de l'année N.

Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 juin sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Département Salaires et Conventions Salariales.
 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
 Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête Acemo annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

3. Objectifs généraux de l'enquête

La loi du 4 mai 2004 sur le dialogue social renforce le rôle de la négociation collective d'entreprise. En complément des sources existantes sur le champ des relations professionnelles, l'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés doit permettre à la Dares de fournir des indicateurs précis et réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu, ses acteurs et, le cas échéant, la conflictualité.

Elle a pour principaux objectifs de collecter annuellement des données concernant :

- la présence d'institutions représentatives du personnel présentes dans les établissements et les entreprises ;
- la tenue de négociations et la conclusion d'accords ;
- la survenue d'arrêts collectifs de travail.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La connaissance régulière concernant les questions relatives à la négociation se traduit entre autres dans le bilan présenté annuellement par le ministre chargé du travail à la commission nationale de la négociation collective (CNNC). Mais ce bilan présente des zones d'ombre, car l'analyse de la négociation d'entreprise s'appuie sur le seul recensement des accords conclus et déposés dans les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). Il ne permet donc de connaître ni l'activité de négociation dans les entreprises lorsque celle-ci n'aboutit pas (ou lorsqu'elle reste inconnue de l'administration), ni les situations d'absence de négociation. L'enquête permettra de fournir des éléments sur l'évolution, dans les établissements et les entreprises, du dynamisme du dialogue social, de la présence des différentes institutions représentatives du personnel, des organisations syndicales, leur éventuelle participation à la négociation et, en cas d'accord des partenaires, les thèmes du ou des textes signés dans l'entreprise. Ces données permettront d'alimenter le bilan au Parlement attendu pour 2007, dans le cadre du suivi de la loi du 4 mai 2004 relative au dialogue social, ainsi que le bilan d'application des dispositions prévues dans le projet de loi relatif à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

A partir de l'information sur la convention collective principale appliquée dans l'entreprise, collectée dans l'enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives, il sera possible de publier des statistiques par grands champs conventionnels. La Dares, la Direction des relations du travail (DRT) et les partenaires sociaux sont intéressés par ce type d'information, d'autant que les développements de la législation depuis une vingtaine d'années, en déplaçant progressivement le centre de gravité de la négociation collective vers l'entreprise, ont placé au cœur de la problématique la question de l'articulation entre négociation de branche et d'entreprise.

L'enquête sur la négociation permettra de confectionner les statistiques annuelles pour le rapport du Bureau international du Travail (BIT), conformément à la *Résolution concernant les statistiques des conflits du travail : grèves, lock-out et autres actions de revendication*, résolution adoptée par la

quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1993). Les statistiques sur les conflits du travail sont également utilisées pour la construction d'un des indicateurs "d'attractivité du territoire" français à destination des investisseurs étrangers (Agence française des investissements internationaux).

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête aborde trois thèmes :

- Les institutions représentatives du personnel : les IRP et les organisations syndicales présentes dans l'entreprise et les établissements ;
- La négociation collective : l'existence d'une négociation dans l'année, les motifs de non négociation, les participants à la négociation lorsqu'elle a lieu, l'éventuel aboutissement de la ou des négociations, les thèmes des accords conclus ;
- Les arrêts collectifs de travail : l'existence d'un arrêt collectif de travail dans l'entreprise au cours de l'année, le nombre total de journées individuelles non travaillées dans l'entreprise.

Les indicateurs sont calculés pour chacun des secteurs d'activité et par grands groupes de conventions collectives.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Les données existantes sur les relations professionnelles proviennent d'enquêtes statistiques et de données administratives. L'objet de l'enquête annuelle sur la négociation et la représentation des salariés est de compléter le dispositif existant par la fourniture régulière de grands indicateurs.

- Enquête REPONSE : déjà réalisée en 1993, 1998 et 2004, elle est destinée à fournir une photographie fiable du champ des relations professionnelles au moment de l'enquête, cette source, compte tenu de sa périodicité, se prête mal à fournir des indicateurs permettant de mesurer les évolutions de la présence des IRP, de l'activité de la négociation ou même de la conflictualité.
- Enquête Acemo « Individualisation » : elle porte uniquement sur la négociation salariale (existence ou non d'un accord de salaires). Cette enquête ne sera pas reconduite et sa dernière édition concerne l'année 2004 ;
- L'enquête spécifique Acemo sur les représentants du Personnel date de 1999 ;
- Accords d'entreprise déposés en directions départementales du travail (DDTEFP) : ne sont connues que les entreprises qui formalisent l'issue des négociations ;
- Suivi des conflits par l'inspection du travail : les statistiques administratives relatives aux conflits collectifs, outre leur caractère lacunaire, ne peuvent être directement reliées aux pratiques des entreprises en matière de négociation. Or négociation et conflictualité, loin de s'opposer, constituent deux formes de régulation complémentaires.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'unité enquêtée est l'entreprise. Cependant, certains sujets devant être appréhendés à un niveau plus fin (représentation des salariés, négociation), des questions qualitatives pourraient porter spécifiquement sur la situation d'un ou deux établissements de l'entreprise choisis de manière aléatoire.

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des entreprises situées en France métropolitaine de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics, c'est-à-dire hors agriculture, services domestiques aux particuliers, administrations publiques, hôpitaux, éducation non marchande et action sociale de loi 1901.

Environ 10 000 unités seront enquêtées.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

Le questionnaire sera adressé par voie postale aux entreprises au début du deuxième trimestre de chaque année et portera sur l'ensemble de l'année précédente. Une relance des entreprises non répondantes sera réalisée dans les deux mois suivant le premier envoi du questionnaire. Ces opérations seront menées en interne au sein du département Salaires et conventions salariales de la Dares, le routage et la saisie des questionnaires étant sous-traités à des prestataires extérieurs.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'enquête Acemo sur la négociation et la représentation des salariés est une nouvelle enquête qui remplace celle consacrée à l'individualisation des salaires. Afin de privilégier la facilité et la rapidité de réponse, la quasi totalité des questions ne nécessitent aucun calcul de la part du répondant. Seule la mesure des journées individuelles non travaillées, en cas de grève dans l'entreprise, demandera un décompte.

Un questionnaire, dont le volume est celui d'un A3 recto verso, fera l'objet de deux tests à partir du deuxième trimestre 2005, afin de mesurer les difficultés des répondants à remplir le questionnaire (disponibilité des informations demandées, compréhension des questions,...). A chacune des deux étapes le temps de réponse au questionnaire fera l'objet d'une attention toute particulière et sera systématiquement collecté, de manière à calculer un temps moyen de réponse.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage réunit les représentants de la Dares (départements Salaires et conventions salariales, Relations professionnelles et temps de travail, Emploi, mission Analyse économique notamment), de l'Insee (départements de l'Emploi et des revenus d'activité, de la Conjoncture, du Système statistique d'entreprise), des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

11. Diffusion des résultats

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la collecte. Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares :

- "Premières informations", "Premières synthèses", publications de la Dares ;
- site Internet du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (Dares) ;
- Bilan annuel de la négociation collective (Editions législatives).

Un retour aux unités répondantes sera envisagé, lors de l'envoi du questionnaire l'année suivante.

Fiche descriptive pour information

Enquête « santé et itinéraire professionnel » SIP

L'enquête est présentée pour information à la formation « Emploi, revenus », dont les remarques seront transmises à la formation Santé, protection sociale du Cnis qui examinera l'opportunité de l'enquête le 6 juin 2005.

1. Service producteur

La Drees et la Dares sont maîtres d'ouvrage, le CEE les assiste pour la conception de l'enquête et l'Insee est le maître d'œuvre.

2. Intitulé de l'enquête

Santé et itinéraire professionnel

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'opération en préparation vise principalement à :

- mieux connaître les déterminants de la santé liés aux grandes caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, en situant les états de santé au regard de situations de travail connues dans la durée ainsi que de leurs discontinuités ;
- repérer en retour l'incidence de l'état de santé au sens le plus large sur le parcours professionnel des personnes, les aléas de carrière ou les discriminations éventuelles qu'elles ont pu rencontrer.

Elle devrait déboucher sur la construction d'une typologie d'itinéraires rendant compte de ces deux volets.

Pour ce faire, il est prévu de saisir dans sa totalité l'environnement du travail - conditions d'emploi et conditions de travail -, en rompant avec la tendance qui a prévalu longtemps de les dissocier. La santé sera également abordée dans son acception la plus large. Pour atteindre cet objectif, l'opération doit nécessairement avoir un caractère longitudinal.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

En octobre 2002, suivant des demandes exprimées au sein du Cnis, la Drees et la Dares ont commandité au CEE un bilan sur l'ensemble de ces sources et leur apport sur les questions liant la santé et l'itinéraire professionnel.

Ce bilan, présenté au Cnis en novembre 2003, a rendu compte d'une soixantaine de sources statistiques en France, et a conclu sur différentes préconisations parmi lesquelles le besoin d'appréhender sur un échantillon représentatif d'une population générale la dynamique des relations entre la santé définie au sens large et l'itinéraire professionnel (cf. point 6).

5. Principaux thèmes abordés

Les données recueillies au cours d'un entretien en face à face porteraient principalement sur :

- les principales caractéristiques de la vie familiale dans l'enfance et dans la vie adulte, la scolarité, les orientations de spécialisation professionnelle, les mobilités géographiques ;
- l'itinéraire professionnel, avec des caractéristiques détaillées pour les emplois « longs », pour les mobilités d'emploi, pour les évolutions ou les changements de contenu de travail, mais aussi pour les interruptions d'activité ou les situations d'inactivité ;

- les caractéristiques du travail actuel, les contraintes temporelles, les nuisances, la dimension collective du travail, l'autonomie, les moyens de travail, le type de reconnaissance ou son absence, les revenus du ménage. Une interrogation rétrospective sur une partie de ces questions est également prévue ;
- un ensemble d'aspects de la santé, passée ou actuelle, et notamment les épisodes d'altération de la santé (pathologies, accidents et handicaps) et leur reconnaissance administrative (ALD, mise en inaptitude, en invalidité), des questions d'auto évaluation de la santé physique et mentale, ainsi qu'un relevé de gênes fonctionnelles et de restrictions d'activités déclarées au moment de l'enquête.

Il est prévu de ré interroger les enquêtés trois à cinq ans plus tard.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet et apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Un certain nombre de sources quantitatives apportent des éléments sur les parcours, le travail et la santé, mais aucune n'a jusqu'ici couvert une population générale sans exclusive.

- Les outils statistiques disponibles abordent rarement de façon combinée les questions de conditions de travail et d'emploi et les approches de l'état de santé. Quand ils le font, ils privilégient en général assez nettement un volet par rapport à l'autre.
- Les quelques opérations qui ont pu recueillir de façon équilibrée des données sur les deux champs ont cependant une ou plusieurs limites importantes :
 - Elles ne prennent pas en considération les personnes qui ne sont pas ou plus en situation d'emploi (chômeurs, retraités) ;
 - Elles portent sur des populations limitées en termes de secteur d'activité, de couverture géographique, de classe d'âge.
- Enfin, à l'exception des enquêtes « santé travail et vieillissement » (ESTEV), « vieillissement et santé au travail » (VISAT) et du suivi des salariés d'EDF-GDF GAZEL, qui comportent certaines des limites évoquées ci-dessus, les opérations existantes ne fournissent pas d'éléments longitudinaux.

Or le monde du travail connaît et verra sans doute se développer des itinéraires individuels où les changements de travail, d'implantation géographique, d'employeur, de statut deviendront plus fréquents. Il importe donc de prendre en compte cette réalité relativement récente dans l'observation des itinéraires professionnels. Il est également indispensable d'observer les problèmes de santé des travailleurs dans la durée, y compris au delà de l'âge de leur retrait de la vie professionnelle.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Un tirage aléatoire avec un taux uniforme sera réalisé dans l'Echantillon démographique permanent, ouvrant ainsi la possibilité d'une approche rétrospective et d'un suivi prospectif à travers les recensements et les remontées de l'état civil.

Une première enquête transversale et rétrospective est définie sur un échantillon d'individus âgés des 20 à 74 ans vivant en ménages ordinaires, en métropole. Des choix techniques restant à l'heure actuelle en suspens, deux variantes sont envisagées ; l'une conduirait à environ 10 000 personnes répondantes, l'autre à environ 15 000.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte, programmée au quatrième trimestre (novembre décembre) 2006, est réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'Insee.

Des dispositions sont prises, avec l'accord des enquêtés, pour suivre d'année en année leurs adresses afin de les réinterroger après 3 à 5 ans.

Il est également prévu de réaliser auprès d'une centaine d'enquêtés au cours de la première étape des entretiens qualitatifs complémentaires.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse prévu est d'une heure en moyenne, avec un temps plus long pour les personnes ayant un parcours professionnel plus complexe. Il ne devrait pas dépasser 90 minutes.

10. Instances de concertation

- un **comité scientifique**, composé d'experts de disciplines diverses (sociologie, épidémiologie, médecine du travail, économie, démographie, ergonomie, statistiques), présidé par **Serge Volkoff**, directeur du CREAPT (Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Age et les Populations au Travail) et de l'unité de recherche "Ages et travail" au CEE.
- un **comité de suivi** composé de différents partenaires mobilisés sur ce thème: syndicats d'employeurs, syndicats de salariés, AGEFIPH, FNATH, ANACT, INRS, directions concernées des ministères chargés de la santé et du travail.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'études publiées dans les supports des différents organismes partenaires de l'opération. En outre, tout comme cette opération est préparée en associant largement des chercheurs de différentes disciplines, les informations recueillies seront très largement mises à leur disposition.